

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

## RETIRED AVANT DISCUSSION

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 5529

présenté par

M. Potier, Mme Jourdan, M. Echaniz, Mme Thomin, M. Garot et les membres du groupe  
Socialistes et apparentés

à l'amendement n° 1874 de M. Dive

-----

## ARTICLE 9

Rédiger ainsi la première phrase de l'alinéa 2 :

« I. – L'État se donne pour objectif, en lien avec les régions et les départements, la création et la mise en place, au plus tard le 31 décembre 2025, d'un dispositif de diagnostic modulaire des exploitations agricoles. »

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à simplifier la rédaction de la première phrase et à avancer d'une année la mise en place du diagnostic modulaire des exploitations agricoles.